

BOURSE AUX VELOS DE L'ISLE ADAM 2026

Bordereau d'inscription pour la vente

Après avoir lu et approuvé le texte ci-contre:

NOM :Prénom:.....

SOCIETE :

Adresse:.....

Code postal:.....Ville:.....

Téléphone:.....E-mail:.....

Demande sa participation à la « BOURSE AUX VELOS de L'ISLE ADAM »
du Dimanche 01 Juin 2025 et d'utiliser les locaux mis à disposition par la commune de
L'ISLE ADAM.

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement déchargeant les organisateurs de
toutes les responsabilités pénales, civiles et administratives quant à sa participation.

Prix du stand (soit 2 mètre linéaire) : 25€

Nombre de stand possible :
- 4 pour les particuliers
- 5 pour les professionnels

RESERVATION	
Nombre de stand	
Prix/stand	25€
Total à payer	

Chèque à l'ordre de FOUBICLOU

Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement seront prises en compte.

(La confirmation de votre inscription vous sera adressée par mail ou texto)

Établi à:..... Le:...../...../ 2025

Signature:

(+Tampon pour les Professionnels)

Renseignements :

Stéphane Chambert 06.87.65.48.56

Zouhir Ben Ali 06.12.71.32.25

Mail : velocypro@gamil.com/ foubiclou@gmail.com

Volet à retourner à l'organisateur

ASSOCIATION FOUBICLOU

BOURSE AUX VELOS DE L'ISLE ADAM

DIMANCHE 17 MAI 2026

Règlement de la Bourse aux vélos 2026

Article 1 : Votre réservation ne sera effective qu'accompagnée du règlement par VIREMENT ou chèque à l'ordre de **FOUBICLOU**

Article 2 : Peuvent exposer les personnes morales ou physiques, sociétés dont la fiche d'inscription, accompagnée du droit de location et règlement signé est parvenue aux organisateurs.

Article 3 : Il est interdit de louer ou sous louer son stand.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des tables sans l'accord des organisateurs. Tout exposant ayant des meubles de rangement devra le préciser lors de l'inscription et veiller au respect de l'espace attribué.

Article 5 : Aucune personne n'est autorisée à s'installer ou vendre en extérieur sans autorisation préalable.

Article 6 : Les organisateurs se réservent le droit exclusif de l'affichage et de la distribution des tracts dans l'enceinte de la manifestation

Article 7 : La mise en place s'effectuera le dimanche matin de 6H30 à 9H00, le démontage aura lieu après la fermeture au public soit à partir de 17H30.

Toute place non occupée à partir de 9 h 15 pourra être redistribuée et non remboursée.

Article 8 : L'exposant est tenu d'avoir une présence permanente sur son stand. Tous les risques matériels de quelque nature que ce soit (vols, dégâts de toute espèce, incendie...) restent à la charge de l'exposant.

Article 9 : Le comité d'organisation se réserve le droit éventuel d'apporter toute modification au présent règlement

Article 10 : Les sommes versées au titre des réservations ne seront pas remboursées. Toutefois, les organisateurs, en cas d'annulation de la manifestation s'engagent à rembourser toutes les personnes ayant réservé leur place. Ce remboursement sera le seul dédommagement qui sera effectué.

Article 11 : Respectez l'environnement, la commune de L'ISLE ADAM vous accueille et met à notre disposition des locaux en parfait état.

Bordereau à retourner à :

M Zouhir Ben Ali
Association FOUBICLOU
8, rue des raveaux
95430 Butry sur Oise

Volet à conserver

(NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE)

